



No de résolution
ou annotation

4^e séance
28 février 2023
19 h

CA-2223-024

CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES APPALACHES RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

PROCÈS-VERBAL

Réunion régulière tenue le 28 février 2023 à la salle Le Visionnaire, 561, rue St-Patrick à Thetford Mines, sous la présidence de M. Cédric Pinard, président.

Membres présents : M. Daniel Bertrand, M. Stéphane Bolduc, M^{me} Pascale Chamberland, M. François Décary, M^{me} Carolane Dubuc, M. David Nadeau, M. Sébastien Noël, M^{me} Julie Paré, M^{me} Johanne Patry, M^{me} Nathalie Patry, M^{me} Sonia Roberge, M. Sébastien Rouleau, M. Gilles Rousseau et M^{me} Cindy Vachon.

Membre absent : Aucun.

Participent également : M. Jean Roberge, à titre de directeur général, M. Martin Vallée à titre de membre non votant et M. Marc Soucie à titre de secrétaire général.

Membres invités : M. André Dallaire, directeur du Service des ressources matérielles, M^{me} Karine Guay, directrice du Service des ressources financières et M. Patrick Touzin, directeur du Service des technologies d'information et de communication et du développement de la performance organisationnelle.

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum

Il est 19 h. Le président, M. Cédric Pinard, ouvre la séance. Monsieur Marc Soucie agit à titre de secrétaire du conseil. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement ouverte.

2. Ordre du jour

Monsieur Cédric Pinard demande aux membres s'ils ont des points à ajouter ou à retirer à l'ordre du jour.

Le point suivant est retiré :

16. Remplacement des valves et thermostats de chauffage – École St-Louis

Il est proposé par Madame Johanne Patry :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous.

Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum
2. Ordre du jour
3. Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre
4. Procès-verbal et suivi
5. Période de questions
6. Déclaration et engagement
7. Déclaration d'intérêt
8. Mot du directeur général
9. Reddition de comptes – délégation de pouvoirs
10. Liste des jours chômés et payés 2023-2024
11. Période de cessation totale ou partielle des activités 2023-2024
12. Révision budgétaire 2022-2023
13. Ajout d'abris extérieurs aux portes 2 et 5 – Polyvalente de Thetford Mines
14. Remplacement de casiers – Polyvalente de Disraeli



No de résolution
ou annotation

15. Remplacement du revêtement de sol dans les aires communes – Polyvalente de Disraeli
16. Remplacement du système de chauffage au gaz naturel par des plinthes électriques – école du Plein-Soleil
17. Réfection du stationnement et aménagement d'un terrain de basketball – CEA l'Escalé
18. Liste des écoles et des centres 2023-2024
19. Nomination - Comité de gouvernance et d'éthique
20. Mozaïk-dVision
21. Autre sujet
22. Dépôt de documents
 - 22.1. Procès-verbal du comité de gouvernance et d'éthique
23. Prochaine rencontre : 28 mars 2023
24. Levée de la rencontre

3. Déclaration des conflits d'intérêts pour la rencontre

Le secrétaire général invite les membres à déclarer leurs intérêts qui sont susceptibles d'entrer en conflit avec un des points à traiter lors de la rencontre, et ce, afin d'en discuter avec diligence.

4. Procès-verbal et suivi

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu au moins 6 heures à l'avance une copie du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur David Nadeau :

DE DISPENSER le secrétaire général de lire le procès-verbal.

D'APPROUVER le procès-verbal du 13 décembre 2022 tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité

Suivi au procès-verbal du 13 décembre 2022

Aucun suivi

5. Période de questions

Aucune question.

6. Déclaration et engagement

Le secrétaire général, au nom du conseil d'administration, accuse réception du dépôt de la déclaration et engagement d'un nouveau membre, soit M^{me} Nathalie Patry, à respecter, à promouvoir, à connaître et à comprendre les normes d'éthique et de déontologie prescrites par le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration.

7. Déclaration d'intérêt

Le secrétaire général, au nom du conseil d'administration, accuse réception du dépôt des déclarations d'intérêt d'un nouveau membre, soit M^{me} Nathalie Patry, comme prescrit par le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration.

8. Mot du directeur général

Monsieur Jean Roberge dépose le document « Mot de la direction générale » qui a pour objectif de présenter différents dossiers d'actualité, tels que les annonces ministérielles, le taux de réussite des élèves, les activités scolaires, etc. concernant le Centre de services scolaire des Appalaches.

CA-2223-025



No de résolution
ou annotation

CA-2223-026

9. Reddition de comptes – délégation de pouvoirs

Le conseil d'administration, en vertu du Règlement de délégation de pouvoirs, a délégué certains de ses pouvoirs de décision à différents services ou autres.

Les délégués sont invités à rendre compte au conseil d'administration à la fin d'une période de 6 mois, dont la première période débute le 1^{er} juillet et se termine le 31 décembre et la deuxième période qui débute le 1^{er} janvier et se termine le 30 juin. Les redditions ont lieu lors des séances des mois d'août et février de chaque année.

10. Liste des jours chômés et payés 2023-2024

Les personnes salariées présentement en service faisant partie du personnel professionnel, de soutien ou cadre bénéficient de 13 jours chômés et payés garantis, sans perte de traitement, au cours de chaque année financière. La personne salariée occupant un poste à temps partiel bénéficie de ces jours chômés et payés au prorata de sa semaine régulière de travail par rapport à la durée de la semaine régulière de travail. Le centre de services scolaire, l'Association québécoise des cadres scolaires (AQCS), l'Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE) et les syndicats du personnel professionnel et de soutien conviennent des modalités d'application.

Toutefois, avant le 1^{er} juillet de chaque année, en vertu de l'article 8.2.1 de la Politique de gestion du personnel cadre du Centre de services scolaire des Appalaches et des conventions collectives du personnel de soutien (clause 5-2.02 de l'entente nationale) et du personnel professionnel (clause 7-5.02 de l'entente nationale), un document dans lequel seront énumérés tous les jours chômés et payés pour la prochaine année scolaire doit être remis pour consultation annuelle.

La liste des jours chômés et payés doit être transmise à tout le personnel du centre de services scolaire avant le début de chaque année scolaire.

Le processus de consultation étant complété auprès des deux associations professionnelles (AQPDE et AQCS) et des deux accréditations syndicales (SPPÉCA et SSSA), ces derniers recommandent l'adoption du document « Liste des jours chômés et payés 2023-2024 » comme présenté le 20 janvier dernier.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE les différentes instances ont été consultées et recommandent l'adoption du document « Liste des jours chômés et payés 2023-2024 » tel que proposé;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet du document « Liste des jours chômés et payés 2023-2024 » par le directeur du Service des ressources humaines;

Il est proposé par Monsieur Daniel Bertrand :

D'ADOPTER le document « Liste des jours chômés et payés 2023-2024 » tel qu'il est déposé par le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Martin Vallée.

Adopté à l'unanimité

11. Période de cessation totale ou partielle des activités 2023-2024

Avant le 1^{er} mai de chaque année, en vertu de l'article 8.2.1 de la Politique de gestion du personnel cadre du Centre de services scolaire des Appalaches et des conventions collectives du personnel de soutien (clause 5-6.04 de l'entente nationale) et du personnel professionnel (clause 7-7.10 de l'entente nationale), le centre de services scolaire, après consultation avec les associations et les syndicats concernés, peut fixer une période de cessation totale ou partielle de ses activités pour une durée n'excédant pas 10 jours ouvrables, à moins d'ententes avec le syndicat. Toute personne salariée concernée par cette cessation totale ou partielle d'activités doit prendre toutes les vacances auxquelles elle a droit pendant cette période.



No de résolution
ou annotation

Le document « Période de cessation totale ou partielle des activités 2023-2024 » doit être transmis à tout le personnel du centre de services scolaire avant le début de chaque année scolaire.

Le processus de consultation étant complété auprès des deux associations professionnelles (AQPDE et AQCS) et des deux accréditations syndicales (SPPÉCA et SSSA), ces derniers recommandent l'adoption du document « Période de cessation totale ou partielle des activités 2023-2024 » comme présenté le 20 janvier dernier.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE les différentes instances ont été consultées et recommandent l'adoption du document « Période de cessation totale ou partielle des activités 2023-2024 » tel que proposé;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet du document « Période de cessation totale ou partielle des activités 2023-2024 » par le directeur du Service des ressources humaines;

Il est proposé par Monsieur Gilles Rousseau :

D'ADOPTER le document « Période de cessation totale ou partielle des activités 2023-2024 » tel qu'il est déposé par le directeur du Service des ressources humaines, monsieur Martin Vallée.

Adopté à l'unanimité

CA-2223-027

12. Révision budgétaire 2022-2023

À la mi-année, une présentation des principaux écarts budgétaires est faite au comité de répartition des ressources, au comité de vérification ainsi qu'au conseil d'administration. Cette présentation a pour but de faire état des principaux surplus ou déficits attendus par rapport au budget initial. Si des surplus sont attendus, une répartition de ces surplus peut être envisagée. Par contre, si des déficits sont attendus, des décisions de coupures budgétaires pourraient être prises. Le centre de services scolaire vise l'équilibre budgétaire en fin d'année.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le budget initial adopté par le conseil d'administration prévoyait un déficit de 300 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la révision budgétaire déposée par la directrice du Service des ressources financières démontre des marges budgétaires négatives estimées à 4 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le déficit anticipé révisé est de 304 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le déficit anticipé révisé demeure inférieur à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé fixé par le MEQ à 851 429 \$;

CONSIDÉRANT le souci d'assurer les meilleurs services possibles aux élèves;

CONSIDÉRANT la responsabilité d'assurer une saine gestion des fonds publics;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de répartition des ressources lors de la réunion tenue le 23 février 2023, à l'effet de ne pas effectuer de modification budgétaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de vérification lors de la réunion tenue le 27 février 2023, à l'effet de ne pas effectuer de modification budgétaire;

Il est proposé par Monsieur Sébastien Noël :

CA-2223-028



No de résolution
ou annotation

CA-2223-029

CA-2223-030

DE NE PAS EFFECTUER, en date des présentes, de modification budgétaire.

Adopté à l'unanimité

13. Ajout d'abris extérieurs aux portes 2 et 5 – Polyvalente de Thetford Mines

Le projet consiste à ajouter des abris aux portes 2 (piscine) et 5 (Salle Dussault) dans le but de regrouper et protéger les élèves, lors des transferts d'autobus, des intempéries.

Monsieur André Dallaire mentionne que le comité d'investissement recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'investissement lors de la réunion du 27 février 2023 et que ce dernier en recommande l'octroi à 9101-7327 Québec Inc. CRL Constructions Inc.;

Il est proposé par Madame Julie Paré :

D'OCTROYER le contrat d'ajout d'abris extérieurs aux portes 2 et 5 – Polyvalente de Thetford Mines à 9101-7327 Québec Inc. CRL Constructions Inc. au montant de 588 200,00 \$ avant taxes et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer tout document à cet effet.

Adopté à l'unanimité

14. Remplacement de casiers – Polyvalente de Disraeli

Le projet consiste à remplacer tous les casiers dans les aires communes. En prévision d'une augmentation de la clientèle scolaire, le nombre de casiers passera d'environ 600 à 735.

Monsieur André Dallaire mentionne que le comité d'investissement recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'investissement lors de la réunion du 27 février 2023 et que ce dernier en recommande l'octroi à Lincora;

Il est proposé par Madame Nathalie Patry :

D'OCTROYER le contrat de remplacement de casiers – Polyvalente de Disraeli à Lincora au montant de 274 847,66 \$ avant taxes et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer tout document à cet effet.

Adopté à l'unanimité

15. Remplacement du revêtement de sol dans les aires communes – Polyvalente de Disraeli

Le projet consiste à remplacer le revêtement de sol dans les aires communes, essentiellement dans le secteur des casiers.

Monsieur André Dallaire mentionne que le comité d'investissement recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.



No de résolution
ou annotation

CA-2223-031

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'investissement lors de la réunion du 27 février 2023 et que ce dernier en recommande l'octroi à Regulair Inc. (Mario Jacques);

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bolduc :

D'OCTROYER le contrat de remplacement du revêtement de sol dans les aires communes – Polyvalente de Disraeli à Regulair Inc. (Mario Jacques) au montant de 298 200,00 \$ avant taxes et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer tout document à cet effet.

Adopté à l'unanimité

16. Remplacement du système de chauffage au gaz naturel par des plinthes électriques – école du Plein-Soleil

Le projet consiste à enlever tout l'équipement de chauffage au gaz naturel (fournaise électrique et au gaz, circulateurs, tuyauterie, calorifères, etc.) et à installer des plinthes électriques et autres équipements de chauffage. La salle des fournaises sera divisée en 3 locaux : salle mécanique, conciergerie et rangement, incluant une laveuse et sècheuse.

Monsieur André Dallaire mentionne que le comité d'investissement recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'investissement lors de la réunion du 27 février 2023 et que ce dernier en recommande l'octroi à 2754-2778 Québec Inc. (Gesconov);

Il est proposé par Madame Carolane Dubuc :

D'OCTROYER le contrat de remplacement du système de chauffage au gaz naturel par des plinthes électriques – école du Plein-Soleil à 2754-2778 Québec Inc. (Gesconov) au montant de 389 775,00 \$ avant taxes et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer tout document à cet effet.

Adopté à l'unanimité

17. Réfection du stationnement et aménagement d'un terrain de basketball – CEA l'Escale

Le projet consiste à rénover et agrandir le stationnement. De plus, un terrain de basketball et une aire de détente seront ajoutés.

Monsieur André Dallaire mentionne que le comité d'investissement recommande d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT QUE le projet a été présenté au comité d'investissement lors de la réunion du 27 février 2023 et que ce dernier en recommande l'octroi à Les Constructions de l'Amiante Inc.;

Il est proposé par Madame Cindy Vachon :

D'OCTROYER le contrat de réfection du stationnement et aménagement d'un terrain de basketball – CEA l'Escale à Les Constructions de l'Amiante Inc. au montant de 925 710,40 \$ avant taxes et d'autoriser le directeur du Service des ressources matérielles à signer tout document à cet effet.

Adopté à l'unanimité

CA-2223-033



No de résolution
ou annotation

CA-2223-034

18. Liste des écoles et des centres 2023-2024

Le centre de services scolaire, à la suite de l'adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles, détermine la liste de ses écoles et de ses centres afin de procéder à l'inscription des élèves et des étudiants et par la suite établir les actes d'établissement pour la prochaine année scolaire en fonction de l'organisation scolaire.

CONSIDÉRANT QUE le comité de parents a été consulté et n'a proposé aucune modification;

Il est proposé par Madame Johanne Patry :

D'ADOPTER le document « Liste des écoles et des centres 2023-2024 » tel qu'il est présenté par le secrétaire général, monsieur Marc Soucie.

Adopté à l'unanimité

19. Nomination - Comité de gouvernance et d'éthique

Conformément à la loi, le conseil d'administration doit instituer trois comités, dont le comité de gouvernance et d'éthique.

Afin d'assurer la bonne marche du comité, nous vous recommandions de nommer entre trois et cinq membres.

À la suite du départ d'un membre, un poste est vacant.

Mandats du COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

- Assister les membres du CA dans l'application des normes d'éthique et de déontologie;
- Élaborer les critères et modalités pour l'évaluation du fonctionnement du CA du CSSA;
- S'assurer que tous les membres du CA et les membres des conseils d'établissement suivent la formation élaborée par le ministre en vertu du deuxième alinéa de l'article 459.5 LIP;
- Recommander la personne chargée de déterminer s'il y a une contravention au code d'éthique et d'imposer une sanction et lui octroyer des mandats, lorsque requis;
- Coordonner le processus d'auto-évaluation du CA et du comité de gouvernance et d'éthique, en dresser le bilan au CA et émettre des recommandations, lorsque requis;
- Dresser un bilan annuel quant à l'application des normes d'éthique et de déontologie;
- Recommander au CA l'affiliation du CSSA à des organismes politiques;
- Recommander la personne chargée d'agir à titre de protecteur de l'élève.

RÉSOLUTION

Il est proposé par Monsieur Gilles Rousseau :

DE NOMMER Madame Nathalie Patry à titre de représentante du conseil d'administration au sein du comité de gouvernance et d'éthique.

Adopté à l'unanimité

20. Mozaïk d'Vision

Monsieur Patrick Touzin présente verbalement aux membres le logiciel d'intelligence d'affaires (BI) de l'espace de données de GPI qui permet aux directions d'établissement de faire le suivi des résultats des élèves, l'identification des élèves à risque et la prédiction de réussite aux épreuves ministérielles.

CA-2223-035



No de résolution
ou annotation

CA-2223-036

21. Autre sujet

Aucun autre sujet.

22. Dépôt de documents

22.1 Procès-verbal du comité de gouvernance et d'éthique

23. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre aura lieu le mardi 28 mars 2023 à 19 h.

24. Levée de la rencontre

L'ordre du jour étant épuisé;

Il est proposé par Monsieur Stéphane Bolduc :

DE LEVER la séance. Il est 21 h.

Adopté à l'unanimité

Le président

Le secrétaire